

SALLE DES FÊTES DE POIL

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE DE LA SALLE

1- SALLE

- Balayer toute la salle, laver le parquet.
- Vérifier la fermeture des fenêtres et fermer les rideaux.
- Nettoyer et ranger les tables le long des murs.
- Ranger les chaises coté bar (par piles de 10 chaises).

2- SANITAIRES et COULOIR

- Laver les WC et lavabos, vider les poubelles.
- Laver les sols.

3- CUISINE

- Vider et nettoyer évier, réfrigérateur, congélateur, micro-ondes, lave-vaisselle et fourneau.
- Débrancher le réfrigérateur et le congélateur.
- Les sacs poubelles doivent être ficelés et évacués dans le container extérieur.
- Les recyclables verres, cartons, boites de conserve doivent être déposés dans les containers de tri sélectif (près du cimetière)

4- VAISSELLE

- Toute la vaisselle sera lavée et essuyée correctement. La vaisselle sera disposée sur les plans de travail de façon à être vérifiée et comptée facilement, ou remise en place conformément aux consignes de rangement affichées dans les armoires.

5- BAR

- Nettoyer le bar et les réfrigérateurs.
- Les verres du bar seront lavés et rangés à leurs places respectives (par pile de 6 verres)

6- MOBILIER, MATERIEL et VAISSELLE

- Mobilier de salle, matériel de cuisine et vaisselle mis à disposition, ainsi que le tarif de remplacement en cas de manque ou casse sont détaillés sur la feuille « Utilisation vaisselle » en annexe. Cette feuille est à nous retourner à l'avance, si possible, afin de vous préparer votre réservation de vaisselle.

Mr Mme reconnaît avoir pris connaissance des obligations du locataire de la salle des fêtes de Poil.

date :

signature du locataire :

Le représentant de la commune,

Remarque(s) éventuelle(s) :